



Capture carte par vigile ?

Par **tajine23**, le **18/07/2013** à **10:18**

Bonjour,

Il y a 3 semaines lors d'un achat j'ai utiliser ma carte bancaire dans une grande enseigne. J'ai hésité car je n'etais pas sur qu'elle passerait, de plus j'avais l'argent liquide sur moi.....

maintenant je m'en mords les doigts. Mais bon ! c'est seulement voilà :

1er essai en caisse : il s'affiche "capture carte". La caissière me demande de recommencer, je m'exécute, à nouveau "capture carte".

Elle m'informe donc qu'elle est obligé de garder ma carte. Je lui dis que je paie alors en espèces, ce qu'elle accepte mais me dit que les consignes sont claires, ma carte ne me sera pas rendu. Elle appelle donc un vigile qui rempli un document succinct ou il colle ma carte bancaire. Je ne signe aucun document et me dit que je pourrai récupérer ma carte dans quelques jours auprès de mon agence bancaire. Ce que je fais 5 jours après : rien. On m'explique que cela sera plus long 3 semaines voire 1 mois. C'est une première pour l'employé de banque qui n'avait jamais entendu parlé de ce genre de pratique. Il m'indique même qu'un agent de sécurité, à sa connaissance, n'est pas habilité à retenir une carte bancaire. Voilà mon problème. Je n'ai reçu aucun courrier et je ne sais pas ou se promène ma carte. Pourriez-vous m'éclairer sur ce genre de pratique.... Merci

Par **Jibi7**, le **18/07/2013** à **14:41**

avez vous pu vérifier qu'au moins aucun debit n'a pu être fait avec cette carte ?
votre banque ne vous a t elle pas proposé de la bloquer et de vous la renouveler afin d'éviter tout usage abusif..?